

Question présentée par le député :

M. Bertrand Buchs

Date de dépôt : 22 juin 2016

Question écrite urgente

Pour une médecine personnalisée : quel défi pour Genève ?

Offrir aux patients suisses une médecine « des 4 Ps » c'est-à-dire prédictive, préventive, personnalisée et participative représente des défis et une créativité audacieuse, mais également une virtuosité exaltante.

Récemment, le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a lancé une initiative visant à créer un réseau national de médecine personnalisée : SPHN (Swiss Personalized Health Network).

Il a chargé l'académie suisse des sciences médicales (ASSM) de mettre sur pied le projet qui est déjà en consultation.

En ce qui concerne Genève, le pôle « Lemanic Center for Personalized Health » regroupe les HUG, l'UNIGE, l'EPFL, le CHUV et le SIB (Swiss Institute of Bioinformatics).

L'objectif est de mettre en commun des données, de les exploiter sur le plan potentiel des recherches et d'applications en médecine, pouvant déboucher sur une prévention mais également sur des applications médicales grâce à des standards nationaux.

Cet ambitieux programme va également s'attaquer aux processus moléculaires, permettre de mieux les identifier et déboucher sur de nouvelles thérapies et de nouveaux médicaments.

Certes, d'autres problèmes vont se greffer notamment les banques de données biologiques, la protection des données, même si elles sont cryptées et anonymisées en respectant les besoins de la recherche et le droit des patients.

Cependant, la génomique a fait d'énormes progrès et les innovations ont permis aux acteurs entrepreneuriaux, que sont nos pharmas (en particulier Novartis et Roche), d'être des leaders dans ces pôles, en mettant sur le

marché des thérapies moléculaires capables en provoquant une véritable révolution dans la médecine classique notamment cancéreuse, et d'aligner leurs intérêts sur ceux des patients.

D'autre part, l'Etat doit gérer les dépenses de la santé tout en garantissant, à la collectivité de ses citoyens, le droit au progrès mais aussi en contrôlant les stratégies qui doivent éviter une véritable crise découlant du prix de ces nouveaux médicaments, en envisageant, en particulier, un système de rémunération nouveau et en gardant en tête le prix de ces médicaments (environ 100 000 F/par médicament, par patient et sur une période d'un an).

Cette mise à disposition prochaine de nouveaux traitements dit « personnalisés » peut créer une véritable onde de choc dans les finances du monde de la santé et il est probable que les problèmes de remboursement suite aux coûts occasionnés par ces nouveaux médicaments vont faire appel à un véritable système pyramidal ou assurés, pharmas et systèmes hospitaliers (médecins et pharmaciens) devront définir des objectifs et des stratégies auxquels devront adhérer les assurances.

Face à une certaine démesure, la philanthropie bien ordonnée pourrait agir avec une grande discrétion, mais en rompant le silence et en communiquant avec les citoyens et les membres de la santé, et la position du Conseil d'Etat permettrait d'entrevoir clairement la ligne de conduite qui sera proposée aux patients genevois.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- ***Quel est le positionnement du Conseil d'Etat dans le cadre d'un très probable conflit qui va animer le remboursement de ces nouveaux médicaments ?***
- ***Comment le Conseil d'Etat pense structurer, dans le contexte des probables réseaux qui se mettront en action, avec une éventuelle collaboration privilégiée Genève-Lausanne ?***
- ***Comment le Conseil d'Etat envisage la coordination entre les différents acteurs du monde de la santé (milieu hospitalier, médecine libérale et pharmaciens versus pharmas et assurances) ?***

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.